



AVIS

Aux usagers

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (A.N.B.G.) rappelle aux étudiants boursiers poursuivant leurs études dans les **Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)** au Gabon, à l'exception de ceux du Lycée National Léon MBA et/ou à l'étranger qu'en application des dispositions du **décret n°00148/PR/MESRSTTENFC du 07 juin 2021 fixant les régimes de bourse d'études en République Gabonaise**, les dépenses relatives aux procédures de participation aux concours d'entrée dans les **Grandes Ecoles d'Ingénieurs** ne seront plus prises en charge à compter de l'année académique 2022-2023.

Seuls les frais d'inscription et de scolarité seront supportés par l'A.N.B.G.

Fait à Libreville, le **17 MARS 2022**

Directeur Général


Sandra Flore MAMBARI PINZE épouse ABESOLO